

EXPOART - 2008

Application package – Formulaire d'application



Du 23 au 26 octobre

parce que la vie est aussi un art...!
www.expoartmontreal.com

EXPOART - 2008

PROCÉDURE DE L'APPLICATION

Les applications des exposants devront être remplies en suivant ces lignes directrices :

- Compléter le formulaire de réservation qui vous transmet les informations requises et nous le faire parvenir avant le 30 juin 2008;
- Joindre 3 copies de photographies ou d'images digitales du style d'art représenté par votre galerie (les originaux ne sont pas acceptés). Tout le matériel sera révisé par le comité de sélection du Expo Art - Montréal. Si vous désirez avoir les photographies en retour, SVP, veuillez inclure une enveloppe préaffranchie;
- Expo Art – Montréal, révisera toutes les applications en se basant sur les critères suivants : originalité, qualité et pertinence de l'art présenté.
- Inclure un dépôt de 1000 \$ CDN par stand ou l'échange équivalent en devises étrangères pour valider votre application (voir le formulaire de réservation ci-inclus). La balance devra être payée avant le 15 août 2008;
- Les applications refusées seront remboursées moins les frais administratifs de 100 \$ et les frais de transfert bancaire (si applicable);
- Les lettres d'acceptation, le contrat, le plan des lieux et le document « Services aux exposants » seront fournis aux participants acceptés lorsque le processus de sélection sera terminé. Le document « Services aux exposants » contient tous les formulaires requis relatifs à l'exposition;
- Le paiement complet de la location d'espace doit être reçu au plus tard le 15 août 2008. Toute annulation avant le 30 juin 2008 résultera en un remboursement moins les frais administratifs de 100 \$ et les frais de transfert bancaire (si applicable). Toute annulation entre le 30 juin 2008 et le 16 août 2008 résultera en un remboursement de 50 % des coûts de location. Après le 16 août 2008, il n'y aura plus aucun remboursement.

APPLICATION PROCEDURE

Gallery application must be filled out according to the following guidelines:

- Complete the Application Form, providing all the information required and send it before June 30, 2008;
- Include 3 sets of pictures or digital images of the artwork represented by your gallery (originals are not accepted). The material will be reviewed by the 2008 Expo Art Montreal Committee. If you would like the images back, include a self addressed envelope;
- Expo Art Committee will review all applications based on quality, originality and appropriateness of the artwork.
- Include a deposit in the amount of \$1,000 CDN or equivalent in other currency per booth to validate the application (see the application form for more details). The balance, plus tax, must be paid by August 15, 2008;
- Applicants who are not accepted will be notified and their deposits will be refunded minus a \$100 administration fee and wire transfer fee - if applicable;
- A letter of acceptance, a contract, floor plans, and the «Exhibitor Services Kit» will be forwarded to accepted applicants once the selection process is complete. The «Exhibitor Services Kit» contains all forms and information required, relating to the exhibition;
- The full amount must be paid by August 15, 2008. Cancellations by the exhibitor prior to June 30, 2008 will result in a refund minus a \$100 administration fee and wire transfer fee - if applicable. Cancellations between June 30, 2008 and August 16, 2008 will result in a refund of 50 %. After August 16, no refunds will be granted.

EXPOART - 2008

PREMIUM STAND – 10' x 12' x 8'

Inclus dans le prix (par stand):

- ◆ Emplacement de choix
- ◆ 1 chambre, simple ou double, pendant 3 nuits dans l'hôtel officiel d'Expo Art Montréal
- ◆ 1 page couleur dans le catalogue de l'évènement (maximum de 1 photo par page)
- ◆ 4 billets pour la soirée d'ouverture
- ◆ 1 liste avec les cordonnées de 1500 galeries
- ◆ VIP illimitées pour le show
- ◆ Identification avec le nom de votre galerie et numéro de stand
- ◆ Entretien de votre stand
- ◆ 4 lumières de 75 watts
- ◆ Entreposage
- ◆ 1 table, 2 chaises (ou 1 comptoir, 2 tabourets)
- ◆ Plaquette-cadre pour installer les œuvres (si nécessaire)
- ◆ Mention de votre nom et coordonnées sur le site web www.expoartmontreal.com avec une brève description de votre galerie (ou artistes représentés) et un hyperlien vers votre site (si applicable)

Prix :

1 espace : 3,550 \$ CDN + taxes

2 espaces : 6,350 \$ CDN + taxes

3 espaces : 8,150 \$ CDN + taxes

4 espaces : 9,350 \$ CDN + taxes (aménagement au choix)

NB: Si vous désirez une grandeur en particulier ou avez un projet avant-gardiste, veuillez appeler au +1 514.907.3566

SOLO STAND : 8' x 10' x 8'

Inclus dans le prix (par stand):

- ◆ Identification avec votre nom et numéro de stand
- ◆ Éclairage (sortie électrique de 1500 watts + 1 rail d'éclairage 2 spots)
- ◆ Chaîne et crochet pour accrocher vos œuvres
- ◆ 1 table, 2 chaises (ou 1 comptoir, 2 tabourets)
- ◆ Mention de votre nom, du style d'art exposé, de votre courriel et adresse du site web (si applicable) dans le catalogue de peintures
- ◆ 2 billets pour la soirée d'ouverture (incluant l'exposant + 1 invité)
- ◆ Billets VIP illimitées pour le show
- ◆ Entretien de votre stand
- ◆ Mention de votre nom, du style d'art exposé, courriel et adresse du site Web dans notre site Web www.expoartmontreal.com (un hyperlien vers votre site est optionnel et comporte des frais supplémentaires)

Prix:

1 espace : 1,450 \$ CDN + taxes

2 espaces : 2,300 \$ CDN + taxes

Des options additionnelles comme location de matériel (tables, chaises, etc.) éclairage, murs supplémentaires et achat de pages additionnelles dans le catalogue officiel sont disponibles moyennant des frais supplémentaires. Vous trouverez toutes les informations à ce sujet dans le document « Services aux exposants ».

L'administration d'Expo Art Montréal se réserve le droit de déterminer l'emplacement de tous les exposants à sa discrétion. Les demandes spéciales concernant le choix de l'emplacement du stand seront considérées selon le nombre de stand réservé, selon la date de réception de l'application et du dépôt, mais ne peuvent être conditionnelles à votre participation. Expo Art Montréal pourra, si nécessaire, changer le montage et légèrement changer la forme après avoir délimité les stands si des circonstances imprévues le requièrent.

EXPOART - 2008

PREMIUM BOOTH – 10' x 12' x 8'

Included in price (per booth):

- ◆ Prime location
- ◆ 1 room (single or double occupancy) for 3 nights at Expo Art's official hotel
- ◆ 1 page color ad, in the event catalogue (max. 1 pictures per page)
- ◆ 4 opening night passes
- ◆ 1500 art gallery contact information list
- ◆ Unlimited VIP tickets for the show
- ◆ 1 booth sign with gallery name and booth number
- ◆ 4 – 75 watt spotlights
- ◆ Storage
- ◆ Daily booth maintenance
- ◆ 1 table + 2 chairs or 1 counter + 2 stools
- ◆ Hanging supports to install the artwork
- ◆ Inclusion in Expo Art website (www.expoartmontreal.com) with your name, address, description of the gallery (or artist represented) and 1 hyperlink to your website (if applicable).

Price:

1 booth: \$3,550 CDN + tax

2 booths: \$6,350 CDN + tax

3 booths: \$8,150 CDN + tax

4 booths: \$9,350 CDN + tax

NB: if you require a special booth size or have an *avant-garde* project please call: +1 514.907.3566

SOLO STAND – 8' x 10' x 8'

Included in price (per booth):

- ◆ 1 booth sign with your booth number
- ◆ Lighting (1,500 watt electrical outlet and 1 lighting fixture - 2 spots)
- ◆ Chains and hooks to hang your artwork
- ◆ 1 table + 2 chairs or 1 counter + 2 stools
- ◆ Inclusion of name, style, e-mail and web address in the event catalogue
- ◆ 2 tickets for the opening night (exhibitor + 1 guest)
- ◆ Unlimited VIP passes for the show
- ◆ Storage
- ◆ Daily booth maintenance
- ◆ Inclusion in Expo Art website (www.expoartmontreal.com) with your name, address and style (a hyperlink to your website is optional and extra)

Price:

1 booth: \$1,450 CDN + tax

2 booths: \$2,300 CDN + tax

Additional optional fees including furniture rental, extra walls, extra lighting and additional catalogue pages are listed in the "Exhibitor Services Kit".

Expo Art reserves the right to make all exhibitor placements at its discretion. Special requests concerning location and space will be based on number of booths ordered and the date the application and deposit are received, but cannot be made a condition of participation. Expo Art Montreal may, if necessary, change the setup as well as slightly alter the shape of the stand should unforeseen circumstances occur

EXPOART - 2008

TERMES ET CONDITIONS

Expo Art - Montréal est organisé et dirigé par «**6987851 CANADA INC**». Les Termes et Conditions ci-inclus régissent la participation de l'exposant dans le cadre d'Expo Art - Montréal 2008.

1. La demande pour un espace devra être effectuée à l'aide du formulaire officiel signé par le responsable et elle devra être envoyée à l'adresse d'Expo Art - Montréal 2008 par courriel, par fax ou par la poste. Toutes les demandes envoyées par les exposants seront sujettes à l'approbation telle que décrite ici-bas (section 2). Les demandes seront traitées après réception de celles-ci et devront être accompagnées du formulaire officiel ainsi que du dépôt prévu pour chaque stand.

2. Admission. Les demandes acceptées seront confirmées par écrit par la poste ou par courriel et ce, après avoir été révisées par Expo Art - Montréal 2008. La décision sera considérée finale et leur acceptation ou leur refus restera à son entière discrétion. L'exposant garantit que toute l'information contenue dans sa demande est véridique et que tout le matériel exposé est authentique. Expo Art - Montréal 2008 se réserve le droit d'annuler n'importe quelle application ayant été acceptée si celle-ci a été faite en fournissant de fausses informations ou si l'exposant manque à ses devoirs, en ne respectant pas les termes et les conditions. L'exposant indemnisera Expo Art - Montréal 2008 pour n'importe quel dommage ou perte encourue durant Expo Art - Montréal 2008 et qui résulterait du non respect de ces conditions. Expo Art - Montréal 2008 se réserve le droit de retirer n'importe quel objet qui ne respecte pas les critères auxquels sont sujets les exposants.

3. Co-exposants. Aucun exposant ne pourra sous-louer son stand, que ce soit en partie ou entièrement. Tout exposant ou individu qui n'aura pas été mentionné dans le document « Services aux exposants » ne pourra être présent au stand.

4. Paiement. Le dépôt de 1000.00 \$ CDN par espace devra être payé par chèque certifié (si celui-ci n'est pas en monnaie canadienne), par carte de crédit (Visa et Mastercard) ou par transfert bancaire. Après approbation, l'exposant recevra son état de compte, établi pour le montant total de l'espace loué, moins le dépôt. Les paiements pourront être faits en deux versements : le dépôt est payable dès l'application; la balance est payable avant le 15 août 2008. Tout exposant qui n'aura pas payé complètement son espace en date du 15 août 2008, ne se verra pas autorisé à exposer et, en un tel cas, Expo Art - Montréal 2008, annulera son contrat, retiendra tout paiement déjà fait et disposera dudit espace.

5. Retraits et annulations. Tout exposant pourra annuler son contrat jusqu'au 30 juin 2008 avec remboursement, moins les frais d'administration de 100 \$ et les frais de transfert bancaire (si applicable). Toute annulation faite entre le 30 juin 2008 et le 16 août 2008 sera remboursé à 50%. Après le 16 août 2008, tout exposant qui se retire ou annule son contrat se verra dans l'obligation de payer le montant total du stand loué et tous les coûts additionnels qui en découleront (voir le document « Services aux exposants »). Tout exposant qui n'occupe pas son stand à partir du 23 octobre 2008 à 15 h 00, en perdra son droit d'usage et Expo Art - Montréal 2008 utilisera l'espace à d'autres fins. Dans un tel cas, l'exposant restera responsable du paiement total de la location et de tous les autres coûts qui en découleront. Dans l'éventualité où l'exposition est annulée par Expo Art - Montréal 2008, le Expo Art - Montréal 2008, remboursera à l'exposant tout paiements effectués au Expo Art - Montréal 2008 par l'exposant, moins les frais d'administration de 100 \$ et les frais de transfert bancaire (si applicable) et l'exposant accepte par les présentes que Expo Art - Montréal 2008 ne pourra être tenu responsable envers l'exposant de tout dommage ou perte directe ou indirecte qui pourrait être la conséquence de l'annulation de l'exposition par Expo Art - Montréal 2008.

6. Sécurité. La zone d'exposition sera pourvue d'une sécurité et ce, 24 heures sur 24, par des gardiens de sécurité en uniforme. Ce service commencera le premier jour de l'installation et se terminera le dernier jour du démontage. Pour des raisons de sécurité, une fois que le montage sera terminé, rien ne pourra sortir du site de l'exposition, à moins que l'exposant ne vienne avec une passe de marchandise et/ou une passe de sécurité et ce, jusqu'au jour de démontage, soit le 26 octobre 2008. Durant la période d'exposition, seulement les exposants pourront introduire des articles au sein de la salle d'exposition.

7. Assurance et exemption de responsabilité. Chaque exposant devra posséder une assurance couvrant les dommages ou les pertes engendrées par le feu, le vol, les assauts, les inondations et les dégâts d'eau, ainsi que les risques reliés au transport qui se feront à l'intérieur des installations de l'exposition. Expo Art - Montréal 2008 ne pourra être tenu responsable vis-à-vis d'un ou de plusieurs exposants des dommages ou pertes directes, indirectes, accidentelles qui pourraient être la conséquence de sa participation à l'évènement. Avant leur admission au salon de l'exposition, tous les exposants devront signer le formulaire de « déchargement de responsabilité » d'Expo Art - Montréal 2008. Tous les dommages causés par un exposant seront considérés comme responsabilité de l'exposant.

8. Services d'électricité. Expo Art - Montréal 2008 s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin de fournir un système d'éclairage adéquat dans les zones communes mais il ne pourra être tenu responsable des pertes dues à une défaillance ou à l'interruption de n'importe quel service. Aucun exposant n'aura le droit d'installer ses propres installations électriques.

9. Général. Expo Art - Montréal 2008 se réserve le droit d'expulser de l'exposition tout exposant qui aura enfreint les règles mentionnées dans ce document. L'exposant restera responsable du paiement total de l'espace loué et de n'importe quel autre coût qui en découlera. Les lois de la Ville de Montréal, de la Province de Québec et du Canada s'appliqueront à ces Termes et Conditions et à toute autre affaire qui pourrait survenir et être reliée à la participation de l'exposant à ce festival.

Les Termes et Conditions de participation sont un accord final et exclusif entre Expo Art - Montréal 2008 et l'exposant.

Nom du représentant : _____ signature : _____ Date : _____

EXPOART - 2008

TERMS AND CONDITIONS

The 2008 Expo Art Montreal is organized and managed by « **6987851 CANADA INC** ». These Terms and Conditions govern the exhibitor's participation in the 2008 Expo Art - Montreal.

1. The application for space may be made only on the official form and should be sent to the 2008 Expo Art Montreal by e-mail, regular mail or by fax. All exhibit applications are subject to acceptance as described below (section 2). Applications will be considered only upon receipt of the official application form with all the necessary materials accompanied by a deposit for each booth.

2. Admission - Applications will be accepted and confirmed in writing or by e-mail only after being reviewed by the 2008 Expo Art Montreal, which shall be the sole and final judge of all applications and may accept and reject applications in its undisputed discretion. The exhibitor guarantees that all the information in his/her application is accurate and that all work submitted for exhibition is authentic. Expo Art – Montreal reserves the right to cancel any application that is accepted on the basis of false information or if the exhibitor fails to comply with these terms and conditions. The exhibitor will indemnify Expo Art – Montreal, and hold harmless for and from any and all loss and damage incurred during the 2008 Expo Art – Montreal that is a result of any breach of these conditions. Expo Art – Montreal reserves the right to remove any object that does not meet the requirement of exhibition terms.

3. Co-Exhibitors - No exhibitor may sublet his/her booth either entirely or partially. Products, exhibitors or individuals other than those specified in the application may not be shown in the booth.

4. Payment - The deposit of \$1,000 CDN per booth must be paid by certified cheque, credit card (Visa and Master Card are accepted) or by wire transfer. Upon acceptance, exhibitors will receive the statement for the total rental space ordered less deposit. Payment can be made in instalments as follows: deposit must be made with the application; the balance is due before August 15, 2008. Any exhibitor whose space rental has not been paid in full by August 15, 2008 will not be permitted to exhibit and, in such event The 2008 Expo Art – Montreal may cancel the exhibitor contract, reallocate the space and retain any payment made.

5. Withdrawals and Cancellation - Any exhibitor may cancel their contract until June 15, 2008 with a refund minus a \$100 administration fee and less the wire transfer fee (if applicable). All cancellation between June 30 and August 16, 2008 will be refunded at 50 %. After August 16, 2008 any exhibitor who withdraws or cancels their contract will remain obligated to pay the full amount of the rental space and any further costs that may have been added (see the "Exhibitor Services Kit"). Any exhibitor who fails to occupy their booth by 3:00 p.m. on October 23, 2008 will forfeit their right to occupy the booth and The 2008 Expo Art – Montreal may use the space for other purposes. In such event the exhibitor shall remain liable for the full rental and any additional costs incurred. In the event of cancellation of the exhibition by The 2008 Expo Art – Montreal, the exhibitor shall be refunded all payments made to The Expo Art – Montreal, minus the \$100 administration fee and less the wire transfer fee (if applicable). The exhibitor hereby agrees that The 2008 Expo Art – Montreal will not be liable to the exhibitor for any direct, or indirect damage or loss to the exhibitor resulting from the cancellation of the event by The 2008 Expo Art – Montreal.

6. Security - Security will be provided for the exhibition area 24 hours a day by uniformed guards. Guard service will commence the first day of installation and continue until the end of dismantling. For security reasons, once set-up is underway, nothing can be removed from the exhibition, unless accompanied by one merchandise pass and/or security pass until the beginning of the dismantling period (October 26th). Throughout the duration of exhibition, only exhibitors may bring articles into the show.

7. Insurance and Exemption from Liability - Each exhibitor must obtain insurance coverage for damage or loss due to fire, theft, burglary, breakage, leakage and water damage, and the risk of transport to and from the exhibition grounds. In any event, the exhibitor assumes all risk of loss related thereto. The 2008 Expo Art – Montreal will not be liable to any exhibitor for any direct, incidental or consequential damages or loss to exhibitor or his/her property arising from or connected with exhibitor's participation. Prior to admission to the show, all exhibitors will be required to sign a form from liability. All damages caused by exhibitors are the sole responsibility of the exhibitor.

8. Electrical Services - Expo Art – Montreal will use its best efforts to provide common area lighting, but shall not be liable for any loss due to failure or interruption of any service. No exhibitor is allowed to install his/her own power connections.

9. General - The 2008 Expo Art – Montreal is entitled, in the case of compelling reasons or Acts of God, to postpone, shorten or extend the exhibition or the opening date. The 2008 Expo Art – Montreal reserves the right to expel from the exhibition any exhibitor who violates the rules stated herein. The exhibitor will remain liable for the full amount of rental space and any additional charges incurred. The laws of the City of Montreal, the province of Quebec and of Canada shall be applicable to these Terms and Conditions and all matters arising from exhibitor's participation in this trade show.

The Terms and Conditions of Participation are the final and exclusive agreement between The 2008 Expo Art – Montreal and the exhibitor.

Exhibitor representative name: _____

Exhibitor representative signature: _____ Date: _____

EXPOART - 2008

APPLICATION FORM FORMULAIRE D'APPLICATION

Please print or type / Veuillez dactylographier ou écrire en lettres moulées

Gallery name / Nom de la galerie : _____

Representative / Représentant(e) : _____

Address (City, Province, Country, Postal Code) / Adresse (Ville, Province, Pays, Code postal)

Telephone / Téléphone : _____ ext : _____ Fax/Télécopieur : _____

Email/Courriel : _____

Web site address / Adresse du site Web : _____

What kind of art would you like to exhibit? / Quel(s) type(s) d'art(s) voulez-vous exposer ?

_____ * Drawings / Dessins

_____ * Prints / Gravures

_____ * Paintings / Graphics / Tableaux

_____ * Photography / Photographies

_____ * Sculpture and Applied arts / Sculpture et arts appliqués

_____ * Animation

_____ * Others (Please specify) / Autres (SVP spécifiez)

I require _____ booth(s) and I am making a deposit of \$1,000 CDN per booth (tax for the full amount will be applied together with the balance) - TOTAL: _____ \$

J'ai besoin de _____ espace(s) et je vous fais parvenir un dépôt de 1000 \$ CDN pour la réservation de chacun d'eux (les taxes seront appliquées sur la balance du montant global) - TOTAL : _____ \$

Payment will be made by: Cheque Wire transfer Credit card

Le paiement sera effectué par : Chèque Transfert bancaire Carte de crédit

Check # _____ # du chèque _____

Please make cheque payable to « 6987851 CANADA INC. » and send it to:

705 Bourget, suite 303, Montreal (Québec), H4C 2M6.

Foreign cheques, in currency other than Canadian, must be certified (wire transfer information below).

Veillez adresser le chèque à l'ordre de «6987851 CANADA INC . » et le poster à l'adresse suivante :

705 Bourget, suite 303, Montréal (Québec), H4C 2M6.

Les chèques autres qu'en devises canadiennes doivent être certifiés (information pour virement bancaire ci-dessous).

Bank / Banque: Royal Bank of Canada ;

Address: 24 LIVINGSTON AVE. GRIMSBY, ON L3M 1K7.

Swift code / Code swift : ROYCCAT2 ; Correspondant # ABA (USA): 021000021

Account number / Numéro de compte : 1009471

Transit number / Numéro de transit : 01752 ; Branch / Branche: 003-01752 Institution: 003



We accept Visa and Mastercard. A finance charge of 1.5% (18% annually) will be charged to any payments not received by the due dates. / Nous acceptons Visa et MasterCard. Une charge financière de 1.5 % (18 % annuellement) sera facturée pour tout paiement reçu après la date limite.

Credit card number / Numéro de la carte : _____ - _____ - _____ - _____ Exp : ____ / ____

Security number / Numéro de sécurité : _____

Cardholder name / Nom du détenteur de la carte : _____

Cardholder's address / Adresse postale du détenteur : _____

City, Province, Country, Postal Code / Ville, Province, Pays, Code postal

Cardholder Signature / Signature du détenteur de la carte : _____

parce que la vie est aussi un art...!
www.expoartmontreal.com

EXPOART - 2008

APPLICATION FORM FORMULAIRE D'APPLICATION

The official stand reservations will be allocated upon receipt of a deposit and after the committee approval. The balance of your payment must be received no later than August 15, 2008. For reservations confirmed after August 15th, the total amount will be required immediately in order to secure the reservation. Please complete and sign this contract (as well as the Terms and Conditions) to be sent with your payment. You must submit the contract with your payment to the address of the secretariat of the Festival indicated at the bottom of this page.

La réservation officielle des stands ne sera accordée que lorsqu'un dépôt nous sera parvenu et après acceptation du candidat par le comité de sélection. La balance devra être payable au plus tard le 15 août 2008. Pour les réservations postérieures au 15 août, le montant total sera exigé pour assurer la réservation. Veuillez compléter et signer ce contrat (ainsi que les Termes et Conditions), le joindre à votre paiement et le poster au secrétariat du Expo Art dont l'adresse apparaît au bas de la page.

Note: By signing and submitting this application, you are confirming that you have read and understood the fair Terms and Conditions of Participation, Booth Specifications, and Application Procedure. This application becomes a contract upon acceptance by « 6987851 CANADA INC. ».

N. B. Lorsque vous signez et soumettez la présente demande, vous confirmez que vous avez lu et accepté les Termes et Conditions régissant la participation à l'exposition, aux caractéristiques du stand, à la procédure de l'application et que vous êtes lié par les clauses stipulées. La présente demande tient lieu de contrat dès l'acceptation par «6987851 CANADA INC».

Enclosed is our deposit of \$ CDN _____ for _____ booths to be applied toward the exhibit booth fees.

Ci-joint le dépôt en argent canadien de _____ \$ pour _____ espace(s) appliqué à la réservation des espaces pour l'exposition.

Contact Name / Nom de la personne contact :

Title / Titre:

Authorized Signature / Signature autorisée :

Date:

Please sign and date both application pages including the Terms and Conditions and return the original application to Expo Art Montreal,
705 Bourget, suite 303, Montreal (Québec), H4C 2M6.

Retain a copy of the application form for your files.

Veuillez signer et dater les deux applications incluant les Termes et Conditions et adresser l'exemplaire original du contrat à « Expo Art Montreal ».
705 Bourget, suite 303, Montréal (Québec), H4C 2M6.

Garder une copie du formulaire pour vos dossiers.